

## Derrière les clôtures...

Essai d'histoire comparée de ranchs africains

Jean BOUTRAIS\*

Invention anglo-saxonne, le ranch évoque le grand élevage à l'américaine : clôtures qui filent à perte de vue dans les prairies du Far West, corrals où s'entassent des multitudes d'animaux... En Afrique tropicale, cette forme d'élevage suscite les jugements les plus opposés, les uns la tenant pour un modèle, les autres la récusant comme inapplicable. Les ranchs se caractérisent par de vastes pâturages et par de grands effectifs de cheptel. En plus de leur taille, ils s'opposent sur de nombreux points à l'élevage traditionnel africain. Les pâturages sont détenus en vertu de titres fonciers : propriété ou location à long bail. Ils sont définis par des limites précises, matérialisées par des clôtures. Le cheptel consiste en un seul type d'animal, élevé en vue de la commercialisation. Parfois, la spécialisation est poussée à une seule phase d'élevage : naissance et sevrage ou embouche. Ce type d'entreprise fonctionne grâce à du personnel salarié et son objectif consiste à dégager des bénéfices.

Les ranchs représentent une forme d'élevage fréquente en Amérique latine, mais également en Afrique méridionale et orientale (Kenya). Ils sont rares en Afrique de l'Ouest et du centre (sauf au sud du Zaïre) mais ils font l'objet de créations récentes en savanes humides (Gabon). Même s'ils restent peu nombreux, les ranchs exercent une influence sur les politiques pastorales des pays africains.

\* ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75480 Paris cedex 10.

## GRANDS RANCHS COLONIAUX : UN ÉCHEC ET UNE RÉUSSITE

À l'époque coloniale, les premiers ranchs sont des entreprises privées qui appartiennent à des Européens. Cette forme d'élevage exige des capitaux importants, moins pour acquérir des pâturages que pour constituer des troupeaux et construire des équipements : clôtures, points d'abreuvement ou installations de détiqage. Des revenus ne sont prévisibles qu'au terme de plusieurs années, surtout si le ranch ne gère que les animaux nés sur place. L'ampleur des investissements, l'engagement sur une production à long terme ne sont pas à la portée des éleveurs africains, même des plus riches.

Quant aux administrations coloniales, elles n'osent s'aventurer dans une production aussi aléatoire. Elles souhaitent, le plus souvent, que des Européens compétents introduisent de nouvelles techniques et contribuent, par leur exemple, à l'amélioration de l'élevage traditionnel. Mais le recours au secteur privé implique l'octroi de grandes « concessions », une forme d'aliénation foncière d'abord promue puis de plus en plus refusée par les administrations coloniales. Le destin de deux compagnies européennes d'élevage montre comment Anglais et Français ont résolu différemment la contradiction entre objectif de développement et protection foncière.

### L'échec d'« African Ranches Ltd » (Nigeria)

Après le rejet de diverses demandes de concessions couvrant parfois plusieurs centaines de milliers d'hectares, l'administration anglaise au nord du Nigeria, c'est-à-dire F. LUGARD, se résoud en 1914 à céder deux pâturages à une compagnie privée : l'« African Ranches Ltd » (1). L'un, situé près de Kaduna et de la voie ferrée, accueillera les animaux en instance d'expédition vers le sud. L'autre se trouve au Bornou, en pleine zone d'élevage et couvre 6 500 ha. Il porte déjà 2 300 têtes en 1917.

Division du ranch en parc enclos, constitution de troupeaux homogènes, fabrication de foin et creusement de puits, recrutement de bergers : plusieurs dispositions d'un élevage moderne sont déjà appliquées. Cependant, pour la compagnie, des améliorations décisives ne seront possibles et le grand élevage ne deviendra rentable qu'avec des effectifs plus importants, donc par l'octroi de pâturages plus vastes. Son objectif porte sur 60 à 70 000 têtes de bétail, réparties entre plusieurs ranchs couvrant 200 000 ha. En 1920, l'administration anglaise propose, de mauvais gré, une

extension de 19 000 ha. La compagnie ne l'accepte que comme une étape vers les 200 000 ha demandés. Devant le refus de l'administration, elle décide d'interrompre son activité.

L'échec du premier ranch nigerian relève moins de problèmes techniques que d'un contentieux entre des intérêts privés et les principes défendus par l'administration. Celle-ci ne souhaite pas que le ranch atteigne une grande taille mais qu'il serve de modèle aux éleveurs locaux. Elle accuse la compagnie de ne pas apporter d'améliorations significatives mais, au contraire, de tirer profit de l'élevage traditionnel. Aucune nouvelle plante fourragère n'est semée; l'abreuvement du bétail reste traditionnel et le bétail est acquis sur place. Le ranch s'est emparé d'un point d'eau que les Peul utilisaient en saison sèche. Si ceux-ci avaient bénéficié des mêmes facilités, ils auraient fait aussi bien que la compagnie. À ces reproches, «African Ranches Ltd» rétorque qu'elle a beaucoup dépensé pour acquérir du bétail et équiper le ranch. Ses animaux sont en meilleur état que ceux des Peul. Par ses achats de bétail, elle leur offre des débouchés. Elle conteste que les éleveurs traditionnels puissent entreprendre des travaux comparables.

Le désaccord est donc complet quant au rôle d'un élevage privé moderne. Dès lors, les administrateurs anglais au Nigeria estimeront qu'ils n'ont plus à introduire d'élevages européens, concurrents des éleveurs locaux. Aucun autre ranch privé ne sera admis, jusqu'à l'Indépendance.

### La réussite de la « Compagnie pastorale africaine » (Afrique centrale)

La fondation d'une grande compagnie d'élevage au Cameroun date des mêmes années que son homologue au Nigeria. Dès la fin de la Première Guerre mondiale en Afrique centrale (1916), d'anciens combattants se reconvertissent dans le commerce du bétail. Il s'agit d'approvisionner en viande la capitale, sise alors à Douala. En 1917, la compagnie «Vasseur, Bonhomme et Faure», domiciliée à Maroua et Binder, conclut un contrat avec l'administration pour la livraison de 200 têtes par mois. L'acheminement de grands troupeaux sur plus de 500 km, à travers des régions insalubres et des populations parfois hostiles, comporte tous les ingrédients de l'aventure, digne du Far West. Afin d'emprunter le plus longtemps possible les régions d'altitude, les convois pénètrent en territoire anglais, soulevant la réprobation des administrateurs britanniques. Mais le gouverneur du Cameroun intervient auprès du «Resident» anglais pour obtenir que le bétail passe. L'administration française ne ménage pas ses appuis aux marchands de bestiaux : reconnaissance des meilleurs itinéraires, aménagement de passages de rivières et de haltes, recommandations aux villageois. Elle s'efforce de

favoriser le commerce du bétail, l'élevage étant considéré comme la principale richesse du Nord.

Le développement du commerce de bétail améliorera l'alimentation des populations en zone forestière. « Ce que l'administration s'est proposée de faire, c'est... d'amener dans les centres où l'alimentation l'exige, des troupeaux dans le meilleur état et avec un minimum de déchet. » (2). Dans les régions les plus favorables à l'acheminement du bétail, « c'est surtout à l'initiative privée de s'exercer » (2). À la réticence des Anglais du Nigeria devant des entreprises européennes, s'oppose l'attitude ouverte des Français au Cameroun.

Vers 1920, les fondateurs de la Compagnie s'installent sur le plateau de l'Adamaoua qui se prête mieux à l'expédition de troupeaux vers Douala. En prêtant de l'argent au chef de Ngaoundéré, ils se constituent un cheptel confié à des chefs de village, selon des contrats de métayage. Lors d'une épizootie de peste bovine, en 1928, les troupeaux sont repliés à Goundjel, un secteur encore peu occupé par les éleveurs. La Compagnie aménage un ranch qui deviendra un exemple d'élevage moderne en Afrique francophone. Dès 1933, il compte 9 000 animaux.

La petite affaire de maquignons-aventuriers a grandi en une compagnie capitaliste. Rachetée, en 1922, par la Banque de l'Indochine et la Banque de l'Afrique-Occidentale, elle devient la « Compagnie pastorale et commerciale africaine », au capital de 15 millions FCFA. Ses bénéfices varient entre 1,4 et 2,3 millions par an entre 1937 et 39. Après la guerre, ils augmentent de façon spectaculaire. De 4,9 millions en 1944, ils passent à 10 en 1947 et 17 en 1948. À cette date, la valeur du cheptel est estimée à plus de 20 millions. L'affaire est cotée à la Bourse de Paris où elle jouit d'une réputation flatteuse. Vers 1950, la famille Lebaudy, jusque-là engagée dans la filière du sucre, rachète toutes les actions et porte le capital à 125 millions FCFA.

Les activités de la Compagnie s'étendent à l'Afrique centrale : Cameroun, Tchad, Gabon. Le cheptel atteint des effectifs records au début des années cinquante. Les rapports administratifs font état de 30 000 têtes mais des informateurs avancent que le cheptel réel en compte 50 000. Au Cameroun, les troupeaux se répartissent entre trois grands ranchs, disposés sur les hauts pâturages salubres, entre l'Adamaoua et Douala.

Celui de Goundjel porte 15 000 têtes en 1952. La Compagnie ne possède que 120 ha en propriété privée et dispose, en exclusivité, de 3 000 ha, sans y détenir de véritable droit de propriété. Les troupeaux les plus nombreux sont placés en pâturages libres, où ils voisinent avec ceux d'éleveurs locaux. Ces pâturages, couvrant entre 100 et 120 000 ha, sont réputés parmi les meilleurs de

l'Adamaoua. Une partie du cheptel accomplit une « rotation » rapide sur le ranch, de l'achat aux éleveurs à l'expédition vers le sud. Le personnel est recruté parmi des Peul, surtout originaires du Diamaré (3). Les jeunes sont convoyeurs de troupeaux puis installés comme bergers à Goumdjel lorsqu'ils deviennent âgés. De petits centres d'achat à Tignère et Banyo comptent quelques milliers de bovins, en instance d'expédition.

Le ranch de Djutitsa, sur les pentes des monts Bambouto, rassemble 6 000 têtes en 1952 mais il en portait deux fois plus, quelques années auparavant. Comme à Goumdjel, la seule concession de La Pastorale ne permettrait pas ces effectifs. Elle n'est propriétaire que de 100 ha et en loue 1 800 par bail de longue durée. Contrairement à Goumdjel, orienté uniquement vers l'élevage pour la viande, Djutitsa se spécialise également dans l'élevage laitier, à partir d'animaux issus de croisements avec des montbéliards importés. Tout près, Kounden (2 000 têtes) sert à remettre en état les troupeaux qui arrivent de l'Adamaoua. À Fomopéa, des troupeaux (1 000 têtes) sont en embouche rapide avant de partir vers le sud.

À Nkongsamba, 2 à 3 000 têtes stationnent sur les pentes du mont Manengouba, selon le même schéma qu'à Djutitsa. Aux deux endroits, la production de lait et la fabrication de beurre s'accompagnent de porcheries, d'une capacité supérieure à 1 000 têtes chacune. Alors que le bétail de boucherie s'est déplacé jusque-là à pied, il est chargé sur le train à Nkongsamba, en direction de l'abattoir de Bonabéri, près de Douala. L'ensemble des ranchs et des stations de remise en état du bétail, reliés par des pistes à bétail balisées, constitue une véritable chaîne d'élevage, de la région de production vers le principal centre de consommation.

### **Élevages européens et contraintes foncières**

La réussite de La Pastorale contraste avec l'échec d'African Ranches et conduit à s'interroger sur les causes d'une telle divergence de destins. Les fondateurs de La Pastorale étaient d'abord des marchands de bestiaux, menant une vie de cow-boys et d'aventuriers. C'est seulement plus tard, une fois enrichis, qu'ils sont devenus éleveurs. Même à la tête de grands élevages, La Pastorale est restée d'abord une entreprise d'achat et de commercialisation du bétail.

Au contraire, les Anglais d'African Ranches, forts d'expériences en Australie et en Rhodésie, n'envisageaient que le grand élevage. Ils ont beaucoup dépensé pour constituer un cheptel dont ils ne pouvaient espérer des revenus que dans un délai de plusieurs

années. Pour tenter de rendre leur affaire rentable, ils se sont lancés dans un projet d'extension considérable que l'administration anglaise pouvait difficilement entériner.

Au lieu de heurter l'administration par des demandes de concessions exorbitantes, La Pastorale s'est contentée d'acquérir de petits droits fonciers, servant de points d'appui à des élevages qui empiétaient largement sur des pâturages communs. Cette stratégie plus subtile a réussi grâce aux bonnes dispositions de l'administration française qui désirait favoriser les échanges commerciaux dans tout le pays, donc le commerce du bétail. Les méthodes de La Pastorale : castration, sélection, détiquage, regroupement des animaux par âge et par sexe, suscitèrent l'admiration. D'après les administrateurs français, ces pratiques devaient servir d'exemple aux éleveurs locaux. Pourtant, le ranch du Bornou avait adopté les mêmes méthodes, sans convaincre les administrateurs anglais.

À la fin de la période coloniale, l'administration française porte, à son tour, des jugements plus nuancés sur La Pastorale. Elle reconnaît que les animaux sont bien soignés et indemnes de maladies. Mais, sur le fond, elle estime que la Compagnie pratique une méthode d'élevage peu différente de celle des Peul. En secteurs précieux d'altitude, l'administration fait pression pour que les charges en bétail soient allégées et les pâturages valorisés par un élevage laitier. Elle contraint La Pastorale à s'engager dans la fabrication de beurre et de fromage. La Compagnie, alléguant des difficultés de fabrication et de distribution, abandonne vite la production fromagère. Des divergences apparaissent entre ses agents et ceux du service d'élevage qui critiquent les réticences à investir en un élevage plus intensif. D'autres Européens s'adonnent également au ranching mais ils manquent de capitaux, si bien que La Pastorale jouit pratiquement d'un monopole dans la production de viande de qualité. L'absence de concurrence sérieuse lui évite de se moderniser.

Malgré des réticences tardives, l'administration française a permis l'essor de La Pastorale, grâce à une grande tolérance foncière. Au contraire, la politique anglaise de protection des droits coutumiers au Nigeria a interdit le développement d'un grand élevage européen. La « Land and Native Rights Ordinance » de 1910 décrète que toutes les terres, occupées ou non, sont « native lands » et protégées. L'administration coloniale n'accorde des droits d'usage à des étrangers que pour des pâturages inférieurs à 5000 ha.

Au Cameroun, les Allemands avaient fourni l'exemple d'une politique foncière inverse, marquée par l'octroi d'immenses concessions pour des plantations ou des mises en exploitation de régions entières. Tout en récusant, après la Première Guerre mondiale, la

politique des vastes concessions, les Français considèrent les pâturages communs comme des terres vacantes, non valorisées par des travaux et donc accessibles à tout le monde. Le régime domanial institué dans les années vingt les classe dans le domaine de l'État qui peut autoriser des Européens à installer librement du bétail. L'administration coloniale s'arroge une attribution qui relevait, autrefois, des chefs. Dans les faits, il s'avère aussi important, pour La Pastorale, d'obtenir le consentement des chefs locaux que la caution administrative.

Si les rapports avec les chefs se maintiennent cordiaux en Adamaoua, ils se dégradent rapidement sur les monts Bambouto, entourés de terres agricoles densément peuplées par les Bamiléké. Les pâturages exploités par la « ferme » de Djutitsa représentent des possibilités d'extensions pour des cultivateurs qui manquent de terres. Les chefs, s'estimant non liés par les contrats que l'administration avait conclus, s'efforcent de récupérer les pâturages et lancent les femmes à leur conquête. À partir de 1948, la « question des Bambouto » oppose La Pastorale aux Bamiléké. De contestation foncière, elle s'envenime en problème politique au cours des années cinquante.

Devant l'hostilité des Bamiléké aux élevages européens, l'administration française reconsidère sa politique foncière. À partir des années cinquante, les demandes de « constatations de droits fonciers », présentées par des éleveurs européens, sont refusées. Même en Adamaoua, les administrateurs ne donnent pas suite à une requête de La Pastorale, désireuse de se constituer une vaste concession pour écarter la concurrence des éleveurs locaux. Les pâturages restent communs, La Pastorale ne les occupant qu'en vertu d'un *modus vivendi*.

La prospérité de la Compagnie cache la fragilité de ses bases foncières. Contrairement au modèle du ranch, la plus grande partie de ses pâturages ne bénéficient pas de limites matérialisées sur le terrain. La Pastorale les exploite grâce à la protection de l'administration coloniale. De la même façon qu'au Kenya, le grand élevage européen devient, à la veille des indépendances, la cible de contestations foncières et de revendications politiques.

## GRANDS RANCHS ÉTATIQUES : AMBITIONS ET DÉSILLUSIONS

Les indépendances remettent en cause l'appui accordé à l'élevage européen. En fait, le changement ne se précise qu'au début des années soixante-dix, période de recul des productions et de redéfinition des politiques agro-pastorales.

### L'élevage européen sous surveillance

Au Cameroun, La Pastorale essuie les attaques de la rébellion bamiléké à Djutitsa. Quelques années après l'Indépendance, elle abandonne ce ranch et réduit son élevage bovin à quelques troupeaux sur celui de Nkongsamba. Du grand dispositif d'autrefois, il ne subsiste qu'un élément : le ranch de Goundjel. La Compagnie y concentre ses efforts : aménagements des pâturages détenus en concession par dessouchage des arbustes, mise en clôture, fabrication de foin, édification de petits barrages. Elle met au point un système performant, à la limite de l'intensif. Lors des années soixante et soixante-dix, des progrès sont réalisés par une «complémentation» en foin et en tourteau de coton de jeunes animaux et de ceux destinés à un abattage proche. En 1960, un bœuf de 5 ans fournissait 250 kg de carcasse à l'abattage ; en 1980, La Pastorale obtient le même poids avec des animaux de 3 à 4 ans. La Compagnie développe ses achats auprès des éleveurs. Au début des années soixante-dix, ils atteignent 4 000 têtes par an, soit presque le tiers de l'effectif d'élevage. Elle entretient un réseau d'acheteurs sur les grands marchés à bétail. Une partie du cheptel n'accomplit qu'une période d'embouche à Goundjel, ce qui abaisse le prix de revient de l'élevage.

Cependant, un ranch «présidentiel» est taillé dans le voisinage, réduisant les pâturages. Dès que la Compagnie entreprend d'améliorer les pâturages communs par débroussaillage, des éleveurs locaux, craignant une mainmise, se plaignent à l'administration. La réaction ne se fait pas attendre : La Pastorale reçoit l'ordre de suspendre son intervention. Les autorités camerounaises redoutent les ambitions de la Compagnie.

La grande activité des acheteurs de La Pastorale sur les marchés à bétail suscite également des craintes. Ses moyens financiers lui permettraient d'accaparer les meilleurs animaux, en poussant les prix à la hausse. À partir des années soixante, le prix du bétail subit une forte inflation : 50 % de 1968 à 1973. Cette fois, ce sont les marchands de bestiaux qui se plaignent. Ceux qui disposent de petits capitaux ne parviennent plus à acheter comme autrefois. La Pastorale exercerait «une concurrence déloyale». Aussi, en avril 1975, un décret présidentiel interdit à la Compagnie de procéder à des achats sur les marchés. Dès lors, son cheptel diminue progressivement, de 14 000 à 10 000 têtes au début de 1979. L'abattoir de Ngaoundéré est fermé. Comme les charges salariales augmentent entre-temps, l'affaire devient déficitaire.

Un État indépendant s'efforce de protéger ses acteurs économiques contre une grande entreprise désormais étrangère. Les difficultés

financières de La Pastorale à partir de 1975 démontrent combien ce type d'entreprise est sensible au contexte politique. Mais le retrait de La Pastorale des marchés à bétail n'a pas enrayeré la montée des prix. Au contraire, elle s'accroît au cours des années suivantes. C'est que d'autres acheteurs se présentent sur les marchés : ils agissent pour le compte des ranchs étatiques.

### Un nouveau grand élevage

Les mesures prises contre La Pastorale ne signifient pas que le modèle du ranch soit récusé. C'est la nature de ses capitaux qui ne convient plus au nouveau contexte politique. Les années soixante-dix sont marquées, en Afrique tropicale, par une génération de nouveaux ranchs, cette fois de nature étatique.

Conséquence de la sécheresse, les effectifs bovins n'augmentent plus. La production de viande bovine ne couvre plus la consommation, si bien que les pays côtiers recourent à des importations. Devant cette nouvelle dépendance alimentaire, les gouvernements relancent la production animale par des investissements. Dans un souci d'indépendance économique, ils créent des élevages d'État, soutenus par des agences internationales d'aide au développement.

Même le Nigeria, autrefois si respectueux des éleveurs traditionnels, se lance dans ce type d'élevage. La protection des droits fonciers coutumiers est rejetée comme la manifestation d'un paternalisme colonial. Les nouveaux dirigeants suspectent la capacité des éleveurs traditionnels à s'orienter vers un élevage plus ouvert sur le marché. Après avoir profité des ventes exceptionnelles de bétail sahélien lors des sécheresses, le Nigeria importe de grandes quantités de viande congelée à partir de 1975. L'augmentation de la consommation urbaine ne peut être satisfaite par le secteur d'élevage traditionnel. Les responsables nigériens mettent en cause les techniques traditionnelles et toute une façon de vivre, résumée en un mot : le nomadisme. « The nomadic herdsmen are constantly on the move in search of grass and water. » (4). L'amélioration des pâturages exigerait des investissements considérables, soutenus plusieurs années. Or, l'insuffisance de viande bovine est un problème urgent. Enfin, la modernisation de leur élevage se heurterait à la méfiance des intéressés : « the well-known lack of cooperation of the nomads, as far as administrative measures are concerned, would make such a programme very questionable » (4). Au contraire, l'application de techniques modernes, grâce à des investissements importants, peut aboutir à des résultats rapides. Un ranch constitue un cheptel de plusieurs milliers de têtes en 4 ou 5 ans. Le ranching apparaît donc comme la solution aux déficits de viande : « by this policy, the growing demand of animal protein of the whole nation could be balanced » (4).

Au début des années soixante-dix, un discours similaire est tenu par les responsables camerounais, relayés par les experts de la Banque mondiale (5). La productivité de l'élevage traditionnel reste médiocre, par suite d'une faible fécondité (un veau tous les 2 ans, en moyenne) et d'une forte mortalité des jeunes (30 % avant 1 an). Les techniques sont restées inchangées depuis des siècles. La production de bétail a presque atteint son potentiel maximum. Elle risque de ne plus suffire à la demande. Dès lors, il devient indispensable d'épauler le secteur traditionnel par un élevage moderne, plus productif. Les ranchs dits « industriels » devraient couvrir 40 000 ha et porter 250 000 bovins, soit l'équivalent de 10 % du cheptel camerounais au début des années soixante-dix (6).

Une difficulté majeure surgit : celle de l'espace mobilisable, les ranchs étatiques exigeant des pâturages de plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant. Le problème se pose de façon aiguë dans un pays densément peuplé comme le Nigeria, où peu de secteurs aussi vastes restent libres de toute occupation. Les premiers ranchs occupent, soit une ancienne réserve forestière (au Bornou : 8 000 ha enclos), soit un ancien projet agricole abandonné (Mokwa, près du fleuve Niger : 5 500 ha) ou un ancien secteur infesté de tsé-tsé (Manchok : 2 300 ha). Or, ces superficies, tout en étant déjà appréciables, ne suffisent pas. Lorsqu'un ranch d'embouche, comme celui de Mokwa, s'adjoint un abattoir industriel, celui-ci doit traiter au moins 7 500 animaux par an (7). À raison d'une embouche de 5 à 10 mois sur le ranch, cette contrainte implique d'entretenir en permanence un effectif minimum de 4 500 têtes. Or, le ranch n'a qu'une capacité de 3 à 4 000 têtes à longueur d'année, même avec l'appoint de fourrages artificiels en saison sèche. Sa taille s'avère donc insuffisante pour assurer la rentabilité de l'abattoir.

Une occupation moins dense de vastes savanes au Cameroun offre l'opportunité d'un programme plus ambitieux de ranchs d'État. À peine occupées, ces terres sont appropriées par décret et soustraites à des communautés rurales. Une société d'État, la SODEPA (« Société de développement et d'exploitation des productions animales ») obtient la propriété ou la location emphytéotique de 3 secteurs de 20 000 ha chacun. L'incertitude foncière, point faible de La Pastorale, reçoit rapidement une solution juridique pour les ranchs étatiques.

Pourtant, l'appropriation de vastes terrains par les ranchs soulève des contestations. Des éleveurs occupaient autrefois les savanes du Faro, avant de fuir devant les glossines ; ils n'acceptent pas facilement d'être remplacés par la SODEPA. Des transhumants venaient régulièrement à Ndokayo : ils réoccupent leurs parcours, en brisant des clôtures. Quant aux savanes de Dumbo, supposées

vides, leur occupation exige l'expulsion d'au moins 10 000 têtes de bétail et l'enrôlement d'une patrouille de surveillance, afin de repousser les incursions d'éleveurs.

Bien que réduits de 10 à 3, les ranchs « industriels » doivent accroître de 10 % la production de viande bovine. Le cheptel de chaque ranch naisseur (Dumbo et Faro) se stabilisera à 11 500 têtes, dont 4 500 vaches reproductrices. Quant à celui du ranch d'embouche (Ndokayo), il plafonnera à 8 000 têtes, mais avec une rotation continue d'animaux, dont le séjour sera inférieur à 2 ans. Producteurs de grandes quantités de viande, les ranchs démontreront également aux éleveurs des techniques modernes dans l'utilisation des pâturages. La jouissance de droits fonciers exclusifs fournira la preuve des avantages de ce régime foncier sur un statut de pâturages indivis. Enfin, la création d'un ranch d'embouche en savanes préforestières revêtira un caractère exemplaire à l'échelle du sous-continent. Grandes ambitions...

La période de constitution du cheptel d'un ranch s'avère souvent la plus difficile. Elle s'étale sur une dizaine d'années et immobilise des capitaux importants, sans perspective de revenus immédiats. Les objectifs techniques supposent une expérience et des compétences qui font souvent défaut, lors des premières années. Au Cameroun, les difficultés sont accentuées par une précipitation dans la constitution des troupeaux et par une centralisation des décisions. Ainsi, est-il décidé que toutes les reproductrices des ranchs naisseurs seront fournies par des achats concentrés sur 6 ans auprès des éleveurs, grâce aux services de maquignons professionnels.

Les acheteurs se présentent sur les marchés pour la SODEPA à partir de 1975 mais les éleveurs refusent de se défaire des reproductrices et des meilleurs taureaux. Les acheteurs acquièrent donc une majorité de bœufs. D'une façon, cela permet aux ranchs de Dumbo et de Faro de « finir » rapidement des animaux, donc de dégager des revenus. En s'équipant en reproductrices, il faudrait attendre au moins 5 ou 6 ans avant de commercialiser les descendants, nés sur le ranch. Pour des raisons de rentabilité immédiate, les ranchs naisseurs évoluent rapidement en ranchs mixtes, se consacrant à la fois à la reproduction et à l'embouche. L'inverse se produit pour le ranch de Ndokayo. Il devait être approvisionné, chaque année, en 4 000 bouvillons achetés à l'est de l'Adamaoua où la demande dans cette catégorie de bétail semblait pratiquement nulle. Là aussi, les acheteurs ne peuvent remplir leur contrat et fournissent du bétail tout-venant, incluant de vieilles vaches. Dès lors, Ndokayo s'oriente également vers un élevage mixte. Quelques années après leur création, les ranchs ont donc changé d'objectif ou plutôt, ils ont abandonné toute spécialisation. Aucun ne fonctionne selon un programme précis de production qui devrait pourtant caractériser ce type d'élevage.

La reconversion des ranchs en une gamme comparable d'animaux présente à son tour des inconvénients. D'abord, elle diminue leur rentabilité : les animaux restent plus longtemps sur le ranch que prévu, ce qui augmente les dépenses d'entretien. L'orientation de Ndokayo vers l'élevage naisseur se révèle une décision malencontreuse. Peu éloigné de la forêt dense, son contexte sanitaire est à la limite de la salubrité. Plusieurs maladies, liées au milieu humide, se traduisent par une faible natalité et surtout, par une forte mortalité des jeunes (20 % des veaux, certaines années). Ces mauvais résultats conduisent les responsables à redonner à Ndokayo, en 1984, sa vocation initiale d'embouche (8). Au Faro, c'est l'inverse. L'élargissement de ses objectifs à l'embouche bute sur d'autres contraintes écologiques. Au nord de l'Adamaoua, la saison sèche dure 5 ou 6 mois, allongeant le « finissage » des animaux. Faute de proposer de l'ensilage et du foin en saison sèche, Faro exige 3 ou 4 ans d'embouche avant de commercialiser ses animaux. Devant ce handicap, le ranch retrouve sa vocation d'élevage naisseur en 1984.

Ces changements d'orientation s'accompagnent de la formation de cheptels hétérogènes qu'il faut « épurer » ensuite, par des transferts d'animaux d'un ranch à l'autre. Méconnaissance du milieu éleveur traditionnel et des environnements écologiques, impatience de dégager des revenus financiers : les créateurs des ranchs d'État n'ont pas prévu les difficultés de la phase initiale de ce type d'élevage.

Elle s'est poursuivie sur une durée plus longue que prévue. En 1986, Dumbo procède encore à des achats de vaches en Adamaoua. Les éleveurs n'ont pas fourni les catégories d'animaux désirées. Les achats massifs sur les marchés à bétail de l'Adamaoua ont contribué, malgré le retrait forcé de La Pastorale, à une hausse rapide des prix. De 1975 à 1979, le prix moyen d'un bovin double dans la région de Meiganga. La SODEPA ne s'adapte pas au marché et ordonne à ses acheteurs de négocier toujours au même prix. Dès lors, ceux-ci se rabattent sur du bétail de basse qualité qui subit des pertes importantes, une fois soumis aux épreuves du transfert en ranch.

Les experts de la Banque mondiale jugent les résultats des ranchs d'après des coefficients techniques : taux de sevrage, taux de mortalité, prix de revient à la production. Un autre critère, rarement retenu, concerne la charge en bétail. Elle offre une indication sur le caractère extensif ou intensif du système d'élevage. À la création des ranchs, des charges de 1,75 ha/bovin (Faro et Dumbo) à 2,5 ha (Ndokayo) étaient préconisées. Dès les premières années, les responsables se sont rendus compte de l'impossibilité de les maintenir. Ils ont plaidé pour des moyennes de 3 ha/bovin. En 1986, les cheptels atteignent ou excèdent les effectifs prévus, mais

au prix d'une extension considérable des ranchs. Aucun ne se limite aux 20 000 ha attribués par décret. Ndokayo couvre 50 000 ha dont 30 000 ha pâturables; Faro dispose de 60 000 ha et de 42 000 ha utilisables; pour Dumbo, les superficies sont de 40 000 et 30 000 ha. Dès lors, les charges moyennes deviennent encore plus légères que celles corrigées : elles varient de 3 ha/bovin (Dumbo) à 3,4 (Ndokayo). Pour le moment, les ranchs pratiquent un élevage encore extensif.

C'est un caractère général des ranchs étatiques : ils améliorent l'état des pâturages par un allègement des charges, davantage que par une exploitation plus efficace des ressources fourragères. Les nouveaux arrivages de bétail sont répartis sur tout le ranch. Des responsables de ranch se plaignent déjà d'être à l'étroit. Cette « tentation de l'espace » revient comme une constante dans l'histoire des ranchs. L'absence de matériel agricole, une appréhension de coûts de production élevés repoussent à plus tard une amélioration des pâturages par des fourrages artificiels. Les charges allégées des ranchs s'alignent sur celles pratiquées par l'élevage traditionnel. L'opération perd de sa supériorité technique.

Au-delà des résultats techniques, une question fondamentale se pose en termes de développement. Les ranchs sont-ils des entreprises de production, destinées à déverser sur le marché quelques milliers de tonnes de viande chaque année, de façon à compenser les défaillances du secteur traditionnel? S'agit-il, surtout, de centres de démonstration des techniques modernes d'élevage?

À partir de 1978, les experts de la Banque mondiale, principal bailleur de fonds, prescrivent une reconversion selon la seconde perspective. Ils souhaitent établir des liens étroits avec le secteur traditionnel : échanges de services, diffusion de reproducteurs sélectionnés. En fait, les éleveurs ont perçu les ranchs uniquement comme des acquéreurs de bétail. Pour eux, l'intérêt de la SODEPA se réduit au jeu de mots qui accueille ses acheteurs sur les marchés : *soodee pat*, « achetez tout »! En 10 ans, la diffusion de bétail amélioré vers les éleveurs ne s'amorce pas. Les éleveurs ne sont pas demandeurs et les ranchs, en phase de constitution de leurs cheptels, ne tiennent pas à se défaire de taureaux ni de reproductrices. Au lieu d'entraîner une modernisation pastorale, les ranchs ont fonctionné comme repliés sur eux-mêmes.

La reconversion des ranchs de production en centres de démonstration ou de services entre en contradiction avec une autre exhortation de la Banque mondiale : atteindre la rentabilité financière. Dès les premières années de fonctionnement, des calculs économiques démontrent que la rentabilité n'est pas assurée. Les frais d'exploitation sont estimés à plus de 11 000 FCFA par an et

par animal, alors que l'embouche d'un bouvillon ne rapporte qu'entre 9 et 10 000 FCFA par an. Tous les ranchs étatiques créés lors des années soixante-dix affrontent le même handicap.

Le personnel est pléthorique pour la garde des animaux, l'entretien des équipements et l'administration. Dès lors, la SODEPA décide des restrictions : réduction du nombre des bouviers, ralentissement des dépenses d'infrastructures. Ces mesures s'avèrent pourtant contradictoires : la réduction du gardiennage devrait intervenir comme conséquence d'investissements préalables dans les clôtures. Quelques-unes sont édifiées, à la périphérie, mais la division des ranchs en unités de pâture encloses est repoussée à plus tard. Les bouviers ont affaire à des troupeaux de taille croissante qu'ils conduisent presque comme les éleveurs traditionnels. Les dépenses d'administration au «siège central» subissent une inflation plus difficile à enrayer. La centralisation de la comptabilité des ranchs et le rattachement du personnel vétérinaire qualifié au siège alourdissent le fonctionnement de l'entreprise et compromettent sa rentabilité.

Après avoir lancé et financé les ranchs étatiques, la Banque mondiale en vient à prôner leur démantèlement, pour des raisons financières et d'orientation de leur objectif. Les ranchs seraient divisés par lots de quelques milliers d'hectares, alloués à des éleveurs privés bénéficiant d'un appui technique. Cette privatisation se heurte à l'opposition des responsables nationaux, attachés à l'entreprise étatique. Le capitalisme d'État correspond à une idéologie de développement et sert, en même temps, les intérêts des agents de haut niveau.

Cependant, en contexte de crise économique, l'État ne peut soutenir indéfiniment de grands élevages déficitaires. Au Nigeria, les ranchs étatiques ont fait faillite après une dizaine d'années. Mokwa est redevenu une opération agricole consacrée au maïs, tandis que Manchok tombe à l'abandon. L'État délaisse le secteur bovin pour porter ses efforts sur l'aviculture, plus facile à industrialiser. Au Cameroun, les grands ranchs de la SODEPA évolueront, dans les années à venir, vers une privatisation de tout ou d'une partie de la société d'État. La grande période des élevages étatiques appartient déjà au passé.

## LE RANCHING ADAPTÉ AUX ÉLEVEURS : UNE ALTERNATIVE ?

Bien que la Banque mondiale s'en défende, les ranchs étatiques du Cameroun reproduisent le modèle de La Pastorale, sous un autre couvert juridique. Les techniques sont assez comparables, même si

les ranchs de la SODEPA restent plus extensifs. Par rapport aux ranchs d'Amérique, voire d'Afrique australe, ce grand élevage se caractérise par l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse. Au lieu de canaliser le bétail par un maillage de clôtures, des bouviers en assument la conduite. Cette méthode réduit l'ampleur des investissements pour cloisonner le ranch en parcs. L'aménagement de l'espace est moins systématique mais il maintient un contact entre des bouviers et les animaux, dès lors plus dociles à manipuler. Le recrutement de nombreux bouviers évite aux ranchs de fonctionner complètement en corps étrangers. Des populations locales apprécient les possibilités d'embauche et contestent le recours à des salariés lointains, même s'ils sont réputés plus compétents.

Le grand ranch « façon Pastorale » ne corrige pas le principal défaut de ce type d'élevage dans une perspective de développement : par sa conception, ses dimensions et son mode de fonctionnement, il contribue peu à l'amélioration des techniques traditionnelles. Dans le cas de La Pastorale, entreprise privée et destinée à dégager des bénéfices, le développement général n'est pas son affaire. Au contraire, les ranchs SODEPA avaient comme vocation un appui au secteur traditionnel. Bien que rappelé constamment par les experts de la Banque mondiale, ce rôle de vulgarisation est resté une déclaration de principe. Des ranchs familiaux devraient entraîner une transformation plus effective du secteur traditionnel.

### **Des ranchs familiaux aux ranchs « sauvages »**

Selon une nouvelle conception, des éleveurs bénéficieraient directement des avantages du ranching : attribution d'un pâturage, aménagement de clôtures et d'installations, complémentation en saison sèche de jeunes animaux et des vaches, arrêt de la transhumance, mise sur le marché des animaux « finis ». Des prêts aideront les candidats à effectuer des achats de bétail et des investissements. Deux types de ranchs familiaux sont envisagés : l'un de 250 ha, destiné à des familles possédant de 50 à 60 têtes et l'autre de 750 ha, pour des familles plus riches. L'éventail social visé est assez large, tout en restant contenu dans une gamme de petits et moyens producteurs. Au terme de l'opération, les premières familles se retrouveront avec 60 à 100 têtes, les secondes avec 300 et leurs revenus excéderont 2 ou 3 fois ceux de départ. Compte tenu de cet attrait, les éleveurs « devraient être suffisamment incités à participer au projet » (9).

Les initiateurs du programme ont prévu que l'usage individuel d'un pâturage représenterait un changement brutal. Chaque candidat aura beaucoup de difficultés pour obtenir un titre foncier. Pour cette raison, l'opération est concentrée en quelques secteurs,

décrétés «périmètres SODEPA». La société d'État rétrocède ses droits fonciers aux requérants, en vertu d'un bail de 20 ans. Cependant, cette procédure juridique est appliquée sans consulter les communautés pastorales concernées.

Contrairement aux prévisions, la proposition de ranchs familiaux est mal reçue par les éleveurs de brousse. Mais d'autres candidats se manifestent et acceptent les conditions posées. Ils se mettent à enclore des pâturages, ce qui provoque un traumatisme dans la société pastorale. Elle se divise : les uns, souvent les plus riches, craignent de perdre leurs parcours habituels et souscrivent, à contrecoeur, au projet. Les autres ne peuvent engager les dépenses prévues et sont expulsés de force. Les ranchs familiaux s'imbriquent comme en un puzzle, ne laissant que d'étroits interstices aux irréductibles. L'accès devient impossible à des secteurs habituels de transhumance. Des clôtures en fils de fer sont coupées, des piquets arrachés. Devant ces tensions, l'administration intervient et modifie la procédure d'attribution des ranchs. Elle sera précédée d'une enquête foncière et conditionnée par l'agrément, en bonne et due forme, des chefs concernés.

Ces difficultés démontrent l'antinomie entre une privatisation des pâturages et leur gestion coutumière. De plus, il s'est produit une véritable dérive de l'opération. En 1978-79, sur 30 prêts accordés en Adamaoua, 28 concernent la catégorie des ranchs de 750 ha. En fait, la classification initiale ne répond plus à la réalité. Les 10 premiers ranchs couvrent officiellement 11 180 ha, soit plus de 1 000 ha en moyenne. Les ranchs suivants s'étendent sur 1 000 à 2 000 ha. Les requérants sollicitent des terrains de plus en plus vastes. Le périmètre de Dibi, qui devait accueillir au moins 50 ranchs familiaux, est saturé avec seulement une dizaine. «Les ranchs ont été répartis en fonction des besoins individuels des demandeurs et non d'après l'intérêt général de la communauté voisine d'éleveurs.» (10).

Le rapport cité poursuit en constatant : «des prêts ont été uniquement accordés aux grands propriétaires de bétail». Le choix privilégié d'une catégorie sociale explique le dépassement des normes pour les surfaces prévues. Plus encore : la profession de la majorité des bénéficiaires n'est pas l'élevage. Les plus nombreux sont des fonctionnaires et divers commerçants, maquignons et transporteurs. En plus de cette activité principale, certains possèdent du bétail depuis plusieurs années. D'autres profitent de l'opération pour acheter des animaux. Comme le prix du bétail augmente rapidement, l'élevage devient un placement attrayant. La création de ranchs offre une opportunité pour installer de nouveaux troupeaux sur des pâturages soustraits à des communautés pastorales, sans dédommagements.

L'accaparement de pâturages par de nouveaux propriétaires de bétail suscite des tensions entre ruraux et citadins. Certes, plusieurs citadins de Ngaoundéré sont d'anciens ruraux qui réactivent, pour l'occasion, des liens familiaux avec le village d'origine ; l'ascendance rurale permet de prétendre participer aux droits coutumiers sur les pâturages. L'attribution d'un ranch est présentée comme une simple concrétisation de ces droits. Mais des habitants de Garoua et de Maroua sont fort éloignés du périmètre ; ils ne peuvent se prévaloir d'aucune appartenance coutumière ancienne. L'opération dévoile alors sa véritable nature : une aliénation des pâturages par une catégorie de riches citadins. La capitale régionale refoule les éleveurs de ses environs, au profit de nouvelles exploitations aux mains de citadins.

Le découpage autoritaire de ranchs privés dans le tissu des pâturages communautaires soulève une réprobation presque générale au sein de la société pastorale. « Les problèmes suscités pourraient rabaisser considérablement le mérite technique du programme. Les procédures d'allocation de terres doivent être améliorées. » (10).

À partir des années quatre-vingts, une reconnaissance des droits traditionnels sur les pâturages précède donc la création de ranchs. Pour éviter qu'ils accaparent tout l'espace pastoral, la formule du périmètre d'élevage est abandonnée. Les nouveaux ranchs seront dispersés. Les éleveurs traditionnels, disposant de pâturages suffisants entre les ranchs, ne feront plus l'objet d'expulsions. Une étude récente dévoile la procédure officielle et la pratique réelle d'attribution des ranchs familiaux (11). Chaque demande est soumise à l'approbation d'une « Commission de constat d'occupation des pâturages », composée de chefs locaux, de l'administration et d'agents des services techniques. En fait cette commission n'existe que sur le papier. Les requérants rendent visite à chacun de ses membres, l'un après l'autre. Aucun ne se déplace sur le terrain, ce qui n'empêche pas les responsables d'apposer cachets et signatures, le service du Cadastre d'établir un plan et celui de l'élevage de viser la fiche de composition du cheptel. La « supercherie » (12) de la commission est telle que des ranchs débordent les uns sur les autres, tandis que certains se superposent complètement. Les éleveurs en secteurs attribués n'ont pas été consultés, si bien qu'ils réagissent encore en sectionnant des fils de fer barbelés. Les ranchs couvrent officiellement 1 000 ha en moyenne mais des bénéficiaires les agrandissent d'eux-mêmes. La négligence des membres de la commission ne permet pas de prévenir les contestations foncières.

La seconde génération de ranchs ne corrige pas les déviances précédentes. Une quinzaine de ranchs s'imbriquent, tous concentrés

à une dizaine de kilomètres de Meiganga, en un secteur prisé par les citadins qui possèdent du bétail. Ce regroupement exacerbe les disputes. Sur 90 bénéficiaires de ranchs, 35 sont des commerçants ou transporteurs citadins, 25 des fonctionnaires et 29 des éleveurs ou cultivateurs-éleveurs. En fait, certains de ces «éleveurs» se comportent plutôt en simples propriétaires de bétail : ils résident en ville et confient les troupeaux à des bergers. Quant aux vrais éleveurs, ceux qui habitent en brousse avec le bétail, aucun ne fait partie des attributaires de ranchs. Le programme ne réussit toujours pas à toucher la population pastorale, pour laquelle il était conçu.

Le détournement des objectifs initiaux devient encore plus évident. Des personnes se présentent pour créer un ranch sans posséder de bétail et sans être vraiment intéressées par l'élevage. Il s'agit d'obtenir un prêt pour investir en une activité plus lucrative ou plus familière : commerce, transport, immobilier. D'une façon, le détournement de prêt n'est pas entièrement négatif : si tous les bénéficiaires avaient respecté leur contrat, les problèmes fonciers auraient été explosifs. Ceux qui investissent effectivement dans l'élevage achètent d'abord des bouvillons, afin d'obtenir des revenus le plus vite possible. L'intervention sur les pâturages se limite à la pose de clôtures ; travaux effectués de manière expéditive et destinés à marquer une appropriation plus qu'à contenir les animaux. Les pratiques d'élevage dans les nouveaux ranchs ne diffèrent pas de celles en secteurs non aménagés. Les troupeaux des ranchs sortent parfois sur les pâturages communs mais la réciproque n'est pas vraie. Les éleveurs de brousse voient leurs parcours amputés de milliers d'hectares, sans en percevoir la légitimité.

En 1985, de nouvelles plaintes contre les ranchs remontent aux plus hautes instances. Des enquêtes constatent les défaillances de la procédure d'attribution et surtout l'absence d'améliorations tangibles, en dehors de la pose de clôtures. Le gouverneur de l'Adamaoua s'élève vigoureusement contre le «ranching sauvage» et les «éleveurs véreux» (13). Il condamne «l'occupation anarchique sous le faux prétexte de créer des ranchs» (14). Les ranchs familiaux succombent, à leur tour, à la tentation de l'espace. L'administrateur ne dénonce pas le principe de la mise en clôture des pâturages mais l'absence d'investissements. Il flétrit «les ranchs où l'on ne peut voir aucune infrastructure, pas même un abreuvoir» (13).

En fait, les crédits accordés se prêtent-ils à des travaux importants, dont l'amortissement n'est envisageable qu'à long terme ? Ils sont consentis pour 9 ans et remboursables à partir de la seconde année, selon un intérêt de 10 %. Les conditions des crédits ne conviennent pas à l'équipement de petits ranchs : aménagement d'abreuvoirs et de mangeoires, mise en place de clôtures, de pistes et de pare-feu,

achat de matériel de pulvérisation. Ces équipements devraient bénéficier d'un crédit moins cher et étalé sur un plus long terme. Seul, le bétail peut supporter un crédit à 10 %, dans un contexte d'inflation. Le choix de privilégier les achats d'animaux se révèle donc fondé. Ceux qui ont suivi les recommandations techniques éprouvent, plus tard, les plus grandes difficultés à faire face à leur endettement (15).

Les ranchs étant plus grands que prévu, des bénéficiaires ne reçoivent pas des prêts suffisants pour entreprendre des travaux. L'obligation de commencer à rembourser dès la seconde année ne les encourage pas à le faire. Seuls, des commerçants, des transporteurs ou des fonctionnaires s'engagent dans l'édification de longues clôtures et le débroussaillage de pare-feu. Mais ils disposent d'autres revenus que ceux de l'élevage, leur permettant d'envisager, sans inquiétude, les annuités de remboursement. Quant aux « quelques vrais éleveurs bénéficiaires de crédit, ils accordent la priorité aux bêtes » (16). Finalement, les exhortations du gouverneur à investir coûte que coûte en équipements mettent davantage en accusation de vrais éleveurs que les nouveaux entrepreneurs d'élevage...

La formule du ranch se révèle difficilement transposable à des éleveurs pris individuellement. L'appropriation privée d'une portion de pâturages soulève une forte émotion et n'est jamais tout à fait entérinée par la communauté pastorale. Chaque éleveur éprouve de grandes difficultés à réaliser les équipements de base requis par ce type d'élevage, même avec l'aide de crédits. N'est-il pas préférable de proposer le ranching, non à des éleveurs pris isolément mais en groupe ?

### **Les ranchs de groupe : une utopie ?**

Les ranchs de groupe, parfois appelés collectifs (17) sont nés au Kenya, vers 1965. Dans ce pays, le développement rapide de ranchs privés avait entraîné les mêmes conséquences fâcheuses qu'au Cameroun. Les éleveurs les plus nombreux étaient refoulés sur des pâturages de plus en plus exigus. Les inégalités entre riches et pauvres s'aggravaient. Pour éviter la paupérisation d'une grande partie de la population pastorale, des titres fonciers sont alors attribués à des groupes d'éleveurs. La participation aux groupes est fondée sur les liens de parenté et l'accès aux pâturages, dans le cadre coutumier. La composition du groupe et la délimitation de ses pâturages est un processus long et compliqué. Une fois les titres fonciers enregistrés, le groupe est constitué en société civile. Il peut solliciter des crédits et servir de partenaire pour un programme de développement. Au Kenya, les principaux objectifs assignés aux

ranchs de groupe, lors des années soixante-dix, portent sur un allègement des charges et une augmentation des ventes d'animaux. Des prêts permettront de construire des bails détiqueurs et des abreuvoirs, d'acheter des reproducteurs améliorés. Les éleveurs n'appartenant pas au groupe seront écartés des pâturages du ranch. Les membres du groupe, jouissant d'une sécurité foncière, seront incités à ménager et à entretenir leurs pâturages.

La formule présente l'avantage de concilier des techniques de ranching avec le maintien d'une cohésion sociale. Sur le plan des principes, la solution est attrayante; l'impératif économique n'est plus générateur d'inégalités ni d'injustice sociale. Les ranchs de groupes reçoivent l'appui de la Banque mondiale et s'étendent rapidement (18). En Afrique de l'Ouest, la formule se diffuse en zone anglophone (Nigeria, ouest du Cameroun) mais sous une forme atténuée. Les éleveurs ne détiennent pas de véritables titres fonciers comme au Kenya; ils bénéficient seulement d'une protection des pâturages contre d'éventuelles extensions agricoles.

Au nord du Nigeria, où le recul des pâturages devant les cultures devient dramatique, la «Grazing Reserve Law» de 1965 prévoit le classement en pâturages d'un tiers de cette partie du pays. La sélection des secteurs d'élevage et le versement des compensations reviennent à la charge des États locaux. En fait, peu de réserves de pâturages sont enregistrées lorsque le «Federal Land Use Act» de 1978 édicte des barèmes élevés pour les compensations. Devant cette charge budgétaire, les États mettent en sommeil les projets de réserves de pâturages.

La «Kachia Grazing Reserve», située au centre du pays, s'étend sur 10 000 ha libérés de tsé-tsé. Les pâturages sont équipés de bails détiqueurs, pare-feu et petits barrages. Un encadrement, financé par la Banque mondiale, expérimente des améliorations de pâturages. Des éleveurs peul s'installent, afin de ne plus être dérangés par les cultivateurs. Bien que les villageois n'aient pas reçu de dédommagements et qu'ils contestent l'aliénation de leurs terres, les éleveurs estiment qu'elles «appartiennent maintenant aux Peul». Les autorités ont institué les réserves de pâturages dans le but de sédentariser les éleveurs. En fait, aucun de ceux installés à Kachia n'était nomade auparavant. Inversement, ils se plaignent que les grands transhumants pénètrent toujours dans leurs pâturages en saison sèche. Ambiguïté de la sécurité foncière et usage non exclusif par les éleveurs en place: la réserve pastorale ne joue pas tout à fait son rôle (19).

Au Cameroun, le ranch de Tadu répond à la formule du ranch de groupe. Éleveurs peul et villageois propriétaires de bétail sont confirmés dans l'utilisation de 2 500 ha sur les grassfields. Le secteur est enclos et divisé en plusieurs parcs. Une pâture par

rotation et l'introduction d'une culture fourragère éviteront de recourir à la transhumance. Les éleveurs respectent ces directives durant quelques années. Puis une saison sèche difficile survient en 1983 ; ils se remettent alors à transhumer. Les objectifs techniques du ranch échouent mais les éleveurs sont satisfaits d'être protégés des ambitions des cultivateurs (20).

Même au Kenya, les ranchs de groupe ne remplissent pas les objectifs qui leur sont assignés, en particulier l'allègement des pâturages. En plus, ils ne se révèlent pas viables à longueur d'année. Dès que les conditions climatiques deviennent sévères, les éleveurs sortent les troupeaux sur les pâturages communs. Malgré l'insertion des éleveurs en ranchs, « l'organisation traditionnelle de la production pastorale reste sensiblement la même » (17).

Les détournements des ranchs familiaux et le vide des ranchs de groupe attestent la difficulté d'appliquer les méthodes de ranching aux éleveurs traditionnels. Finalement, n'est-ce pas parce que les deux systèmes d'élevage sont inconciliables ?

#### CONCLUSION : LA RECHERCHE D'UNE FORMULE DE RANCH « AFRICAIN »

La courte histoire des ranchs africains comporte déjà plusieurs phases : ranchs privés, ranchs étatiques, ranchs mis à la portée des éleveurs. À partir du ranch à l'américaine, chaque époque tente d'inventer une formule adaptée aux conditions de l'élevage en Afrique. Ces adaptations correspondent également à des changements politiques, voire à des idéologies dominantes. Le ranching n'est pas seulement un système de production pastorale ; il véhicule une conception technicienne des rapports entre l'homme, l'animal et ses productions. Cet arrière-plan conceptuel est difficilement conciliable avec les valeurs vécues par les sociétés pastorales. D'où ces efforts répétés pour remodeler la formule et la rendre plus acceptable aux éleveurs.

Les ranchs américains juxtaposent l'appropriation de vastes espaces, l'investissement de gros capitaux en équipements, une exploitation « rationnelle » des pâturages et une production orientée vers le marché. En Afrique tropicale, les ranchs privés coloniaux, puis ceux d'État après les indépendances, ont préféré employer une main-d'œuvre nombreuse plutôt que de dresser partout des clôtures coûteuses et périssables. La nécessité d'intégrer une population pastorale à la modernisation a conduit aux ranchs familiaux ou de groupe. Les pâturages sont ramenés à une taille plus modeste et les critères techniques du grand ranch ont subi un allègement. Néanmoins, ce sont encore des ranchs car ils bénéficient d'une

enveloppe spatiale exclusive, matérialisée par des limites et des interdictions d'accès. L'appropriation d'un pâturage et l'édification de clôtures marquent, dans le paysage, le signe distinctif du ranch, sous sa forme la plus élémentaire.

Au-delà des ranchs de groupe, les conceptions du développement pastoral tendent, actuellement, à privilégier de nouvelles formules, fondées sur l'accès à des soins vétérinaires ou à des services de santé et de formation. La référence spatiale devient secondaire par rapport à des solidarités sociales. Cette tendance, fortement encouragée par la Banque mondiale, signifie-t-elle que le ranch est désormais une solution dépassée ? Ce n'est pas certain. Récemment, des hommes d'affaires camerounais ont investi des capitaux importants dans l'élevage. Après le retrait des Européens, le désengagement des États, l'échec des ranchs « adaptés », c'est peut-être l'amorce d'une nouvelle phase, celle des grands ranchs de capitalistes africains.

### Notes

- (1) DUNBAR (G.S.), 1970. — « African Ranches Ltd, 1914-1931; an ill-fated stockraising enterprise in Northern Nigeria ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 60, n° 1 : 102-123.
- (2) « Rapport à la SDN sur l'administration du Cameroun, 1921 », p. 64.
- (3) BOUTRAIS (J.), 1988. — « Pauvreté et migrations pastorales du Diamaré vers l'Adamaoua (1920-1970) », 4<sup>e</sup> *Colloque Mega-Tchad*.
- (4) *Sunday Observer*, 17 février 1974.
- (5) BIRD, 1974. — « Évaluation d'un projet d'élevage ; Cameroun » *multigr.*
- (6) Cameroun ; ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, 1972. — « Note de présentation », *multigr.*
- (7) BFE, 1974. — « Mokwa cattle ranch ».
- (8) CHABEUF (N.), 1986. — « Étude des investissements de la SODEPA ». IEMVT.
- (9) BIRD, 1974.
- (10) CHISOL (M. C. M.), 1978. — « Le second projet national de développement de l'élevage, Cameroun », *multigr.*
- (11) DOUFFISSA (A.), 1988. — « L'élevage bovin dans le Mbéré, en Adamaoua camerounais » : 159 sq.
- (12) *Ibid.* : 162.
- (13) *Cameroon Tribune*, 30 mai 1985.
- (14) *Idem*, 11 octobre 1984.
- (15) LHOSTE (Ph.), 1989. — « Une étude du crédit aux éleveurs de bovins au Cameroun ». Groupe « Élevage », ministère de la Coopération, Paris.

- (16) DOUFFISSA (A.), 1988 : 165.
- (17) OXBY (C), 1982. — « Ranches collectifs en Afrique ». *Revue mondiale de zootechnie*, n° 42 : 11-18.
- (18) FUMAGALLI (C.T.), 1978. — « An evaluation of development projects among East african pastoralists ». *The african studies review*, vol. XXI, n° 3 : 49-63.
- (19) ILCA, 1986. — « Livestock systems research in Nigeria subhumid zone ». Addis-Abeba.
- (20) BOUTRAIS (J.), 1987. — « Ranchs ou coopératives d'élevage ; l'alternative pastorale au Cameroun », ORSTOM, *multigr.*